



OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



LA MAISON EN BOIS : du fond des âges à aujourd'hui

ÉTIENNE BERTRAND

Secrétaire Général de l'asbl Bois & Habitat

Construction en pan-de-bois de la halle au charbon de l'ancien Fourneau Saint-Michel à Saint-Hubert (actuellement : Musée de l'Histoire de la forêt d'Ardenne).

Durant ces derniers siècles, la construction de maisons en bois a été presque totalement effacée de notre paysage architectural. Cependant, il subsiste encore de nombreux témoins prouvant que le bois fût, à une époque, le matériau de prédilection utilisé pour l'édification de maisons. Les raisons en sont multiples, essayons de les comprendre en faisant un petit détour par notre histoire.

Tout au long de notre préhistoire, et jusqu'à la fin du 1^{er} millénaire, nous retrouvons un mode de construction totalement fait de bois (pour la structure), de joncs tressés couverts d'un

mélange de terre (pour le remplissage et les cloisons) et de paille en roseaux (pour la couverture du toit).

Même les ouvrages à mission défensive ne font pas exception en utilisant, eux aussi, le bois comme matériau principal.

AU MOYEN-ÂGE, ET JUSQU'AU 17^{ème} SIÈCLE

La grosse majorité du paysage bâti est constituée de chaumières construites en bois, terre et chaume selon la technique du « pan-de-bois » ou plus communément appelée « colombage ».

De nombreux ouvrages à travers le pays témoignent encore de ce mode de construction, même si leur structure de bois ne se laisse voir qu'en leur pignon car les murs gouttereaux en façade ont plus souvent été enduits pour répondre aux modes plus récentes. Nous y reviendrons. Cette technique de construction utilise des madriers de bois, comme structure portante de l'édifice, et de l'enduit formé d'un torchis mélangeant argile, paille, chaux, etc.

Cet enduit est appliqué sur une vanerie ligneuse, sorte d'armature de joncs tressés appelé « cléonage ».

Cependant, les bâtisses dites « d'exception » abritant les seigneurs et le clergé





LA RESSOURCE EN BOIS DANS NOS RÉGIONS

La surface forestière belge n'a pas toujours connu son extension actuelle. Néanmoins, la fluctuation a été irrégulière au cours des siècles.

Le plus ancien bilan d'ensemble connu est la Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens, levée par le célèbre Comte de Ferraris entre 1770 et 1778. Il en ressort une étendue moindre qu'actuellement mais la répartition, notamment des grands massifs forestiers, est sensiblement la même. Ceci dit, on compte une densité plus grande en Brabant et en Hainaut, alors qu'en Ardenne, elle est moindre qu'aujourd'hui.

Ce n'est qu'au milieu du 19^{ème} siècle qu'apparaissent des données chiffrées pour tout le pays. Ainsi, en 1846, on estime la surface boisée à 485 666 ha. Cette surface va évoluer en fonction, d'une part, des défrichements pour la mise en culture des sols et, d'autre part, des reboisements liés à la mise en valeur des terrains incultes. Jusqu'en 1866 les défrichements l'emportent sur les reboisements, après quoi, en raison de la crise agricole, la tendance s'inverse jusqu'à la fin du siècle. La situation sera stable jusqu'en 1910 car les défrichement sont cette fois liés aux besoins de l'industrie et non plus à ceux de la mise en culture de sols agricoles. En 1929, les Cantons de l'Est entrent dans le comptage induisant ainsi une progression artificielle qui vient compenser une diminution générale. À ce moment, enfin, la superficie boisée progressera réellement pour atteindre, en 1996, 648 585 ha.

vont progressivement s'ériger en pierre et viendront contraster dans le paysage fait de chaumières. La motivation est essentiellement de se protéger contre les ennemis et bandes de pillards qui sévissent à cette époque.

LA RENAISSANCE

Jusqu'ici le bois d'œuvre est abondant et est même exporté par voie de flottage en Hollande pour participer à la fabrication de la 1^{ère} flotte d'Europe.

Cependant, une surexploitation anarchique de ce patrimoine forestier entraînera progressivement une raréfaction du matériau bois. Ceci sera

confirmé par de nombreuses ordonnances promulguées par les autorités publiques visant à rationaliser l'utilisation du bois dans les constructions.

Ces ordonnances, émises dès le début du 17^{ème} siècle, sont mal appliquées et doivent être réitérées au cours du 18^{ème}. Elles visent à réglementer des pratiques ancestrales telles que les droits d'affouage, d'écorçage, de charbonnage, de maïsonnage, etc. Toutes ces pratiques ont bien évidemment fortement endommagé le patrimoine boisé.

Parmi tous les besoins de produits de la forêt, le bois de construction tient une place importante et sa délivrance va fluctuer au cours des siècles. Ainsi,

au Moyen-Âge, dans les forêts usagères, il suffit d'avertir l'officier du seigneur pour prélever les arbres nécessaires à la construction ou à la réparation des maisons. Plus tard, des règlements obligeront les usagers à justifier leurs demandes et celles-ci ne seront honorées qu'en fonction de la disponibilité de l'endroit. En 1617, par exemple, les archiducs Albert et Isabelle promulguent un édit limitant à trois arbres le quota individuel pouvant être prélevé dans leurs forêts du Luxembourg et de Chiny. Une dérogation peut néanmoins être obtenue sur preuve formelle d'un charpentier assermenté.

Au 18^{ème} siècle, les restrictions se font plus précises. À Bouillon, en 1722, le bois ne peut être délivré que pour les usages de combles, sommiers, planchers, cloisons, portes, châssis et volets, soit là où le bois est irremplaçable. Dans d'autres endroits, on limite l'usage du pan-de-bois aux murs intérieurs et à un pignon.

© FW



© FW



© FW

Il faut remarquer finalement qu'un fossé existe entre les lois et leur application. En 1854, le code forestier réglemente toujours sévèrement le droit de maronage (bois d'œuvre).

À côté de ces nombreuses ordonnances visant à réduire le prélèvement du bois en forêt afin de prévenir la dégradation du patrimoine forestier, d'autres apparaissent qui visent à réglementer l'utilisation du bois dans la construction, dans le but d'augmenter soit la sécurité face aux risques d'incendies soit encore le « standing » des villes.

Ainsi, la reconstruction de Mons après le grand incendie de 1548, interdit le colombage. À Tournai, une ordonnance du 6 octobre 1572 proscriit le pan-de-bois. Mais l'application de ces mesures semble ne pas aller de soi : Tournai réitère son ordonnance en 1671 et l'agrément d'interdictions de réparer et d'entretenir les maisons en bois. Mons fait de même en 1691.

Ceci dit, il est à noter que de nombreuses exceptions sont apportées à la

La technique du pan-de-bois utilise des madriers de bois, comme structure portante de l'édifice, et de l'enduit formé d'un torchis mélangeant argile, paille, chaux, etc.

sévérité des lois suivant les circonstances économiques du moment ou dans le but de ménager les coutumes et traditions. Ceci pourrait expliquer la persistance du pan-de-bois dans des villes comme Liège ou Verviers.

ADAPTATION DES TECHNIQUES

En réponse à l'évolution que connaît la fourniture de bois d'œuvre, l'homme dans son ingéniosité va adapter les techniques de colombage afin de pouvoir intégrer davantage de bois court et de différentes sections. Le but sera de rationaliser autant que possible l'utilisation de cette matière première en tirant parti au mieux, de l'ensemble du tronc et des branches. La technique va donc s'affirmer en resserrant les pièces de bois de l'ossature et ainsi faire des économies de bois long.

LE SIÈCLE DES LUMIÈRES

Si le 17^{ème} est un siècle traversé par de nombreux conflits déchirant notre pays, le 18^{ème} sera, lui, sous l'autorité autrichienne, le siècle de l'ordre et du développement économique et industriel.

Ce siècle confirmera l'apparition d'une classe bourgeoise plus riche et désireuse d'afficher ses acquis sociaux en adoptant à son tour un modèle de construction en pierre et brique jusqu'ici réservé à l'aristocratie et au clergé. Et, si le colombage structure toujours le bâtiment, il sera recouvert d'un enduit minéral mis en œuvre de telle sorte qu'il donne l'apparence d'un mur de pierres de façade ainsi stucqué. Les exemples de cette mode « néoclassique » sont nombreux, seul le pignon latéral dévoile encore son pan-de-bois.

Le colombage devient ainsi, peu à peu, l'architecture du pauvre.

Parfois même d'anciens bâtiments sont modernisés pour répondre à ce goût du jour. Le colombage apparent est alors recouvert d'enduit. Ce qui pose d'ailleurs problème aujourd'hui aux historiens de l'architecture et aux responsables de la commission du patrimoine. Lors d'une restauration de ce genre de bâtiment modifié, la question se pose de savoir si l'on doit redécouvrir l'ancien colombage ou si, au contraire, l'on doit conserver et restaurer l'enduit.

De très nombreuses maisons en Wallonie sont en pan-de-bois mais complètement méconnues, parfois même des habitants eux-mêmes, car entièrement recouvertes d'enduit.

LES TEMPS MODERNES

À cette époque, la situation de notre patrimoine forestier ne s'améliore pas, et pour cause : les résineux introduits dans nos régions fin 19^{ème} sont massivement utilisés en bois de mine et l'industrie naissante, ainsi que le chemin de fer, mettront sérieusement en péril la réserve de bois d'œuvre.

Le manque de bois et le phénomène de mode lient de plus en plus la pierre et la brique à une certaine idée de modernisme reléguant le bois à l'archaïsme.

DES INCENDIES ET DES VILLES

Le risque d'incendies pousse les édiles communaux, à la fin du 17^{ème} siècle, à promulguer différentes lois limitant, ou même interdisant, d'édifier des maisons en colombage. Aussi, à Namur, l'interdiction débutera en 1680 et s'assortira en 1708 d'une obligation de reconstruire en dur au moins dix maisons par an. Le Namur du 18^{ème} siècle, fait de brique et de pierre, témoigne de la bonne mise en application de la mesure.

Cependant, dans d'autres régions comme Malmédy, la destruction par le feu de la ville en 1689 n'a aucunement remis en cause la pratique du colombage.

C'est plutôt à tort que l'on incrimine le pan-de-bois comme premier responsable des incendies en ce siècle de guerres. Il faudrait plutôt dénoncer l'utilisation de toitures en chaume qui, aidée par la concentration de l'habitat urbain, permettait la rapide propagation des incendies dévastateurs.

L'industrialisation en pleine expansion permettra de répondre à cette carence en fabriquant de nouveaux matériaux tels la brique usinée, la fonte, aidée en cela par un réseau de transports amélioré.

Bien sûr, selon les régions, ces facteurs ont joué différemment. La Famenne gardera plus longtemps la tradition du pan-de-bois. C'est seulement à la fin du 19^{ème} que cette tradition de bâtir cédera le pan à la brique. Les deux raisons principales sont l'isolement de cette région par rapport aux voies

navigables permettant l'acheminement de matériaux modernes et la pauvreté de son sous-sol en pierres à bâtir.

Par contre, en région Limoneuse, telle la Tournaisienne, une suite déjà ancienne de défrichement a entraîné une pénurie de bois. Ici, une généralisation précoce de la brique serait intervenue dès le 16^{ème} siècle.

DE L'AUTRE CÔTÉ DE L'ATLANTIQUE

Aux 17^{ème} et 18^{ème} le savoir faire des charpentiers organisés en compagnonnage atteint un niveau de perfectionnement technique inégalé. Nombreux sont les témoignages actés dans les pans-de-bois enduits ou les charpentes d'édifices somptueux (cathédrales, châteaux, etc.).

Pourtant, le matériau et le travail manquant et de nouveaux horizons tentent ces artisans charpentiers.

Le Nouveau Monde leur ouvre les portes. Ces descendants de bâtisseurs de cathédrales, au savoir-faire prodigieux, vont s'expatrier pour continuer leur œuvre outre-Atlantique où ne manque ni le travail, ni le bois.

L'histoire montre que l'usage du pan-de-bois s'est répandu dans tous les types d'habitat. Des châteaux aux églises en passant par les fermes et les maisons urbaines (ici à Malmédy).



© asbl Bois & Habitat

DES TEMPS MODERNES À NOS JOURS

Tandis que chez nous le bois tend à disparaître, de l'autre côté de l'Atlantique, la construction en bois se poursuit et se perfectionne tout au long de ces trois siècles d'histoire. Dans le Canada du début du 20^{ème} siècle, 90 % des maisons sont à colombage.

La technique du colombage cependant évoluera grâce à l'apparition du clou fabriqué mécaniquement, de la scierie mécanique permettant de produire du bois d'œuvre calibré et du panneau de bois déroulé. Ceci va permettre de faire évoluer le colombage vers, ce que nous appelons aujourd'hui, la construction à ossature bois.

C'est à travers toute l'Amérique du Nord que ce système va connaître un très grand succès car il va permettre l'édification rapide de maisons confortables dans un pays en pleine croissance industrielle.

AUJOURD'HUI CHEZ NOUS

Comme dans d'autres pays voisins, le bois est à nouveau associé, chez nous, aux techniques et matériaux les plus modernes. L'évolution des mentalités y est pour beaucoup.

Bien sûr, il y a encore les idées préconçues ou réflexes culturels qui freinent certains : l'histoire des trois petits cochons, l'image négative de la « baraque », les peurs (feu, moisissure, valeur immobilière, entretien) ou encore l'association du bois à la maison de vacances.

Par contre, les idées et les sensibilités évoluent vers plus d'ouverture à la protection de l'environnement et à l'écologie. Le goût des matières naturelles, le confort d'habiter ou la qualité de l'habitat en terme de santé font peu à peu leur petit bonhomme de chemin. Enfin, les coûts globaux (construction, double loyer, énergie, etc.) finissent de peser dans la balance de nos habitudes. ■

Références

BUTIL P., LOZET B. [1998]. *Habiter le bois en Wallonie*. Éd. Mardaga. 172 p.
<http://www.bois-habitat.com>